

# GLOSSAIRE DES TERMES RELATIFS À L'ÉTHIQUE ET À L'INTÉGRITÉ DANS L'ÉDUCATION



ETINED  
Plateforme du Conseil de l'Europe  
sur l'éthique, la transparence  
et l'intégrité dans l'éducation

**Volume 8**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# **GLOSSAIRE DES TERMES RELATIFS À L'ÉTHIQUE ET À L'INTÉGRITÉ DANS L'ÉDUCATION**

Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique,  
la transparence et l'intégrité dans l'éducation

**Volume 8**

**Auteurs**

Loreta Tauginienė  
Tomáš Foltýnek

Édition anglaise :

*Glossary of terms related to ethics  
and integrity in education*

ISBN 978-92-871-9476-3 (PDF)

*Les points de vue exprimés dans cet  
ouvrage n'engagent que les auteurs et  
ne reflètent pas nécessairement la ligne  
officielle du Conseil de l'Europe.*

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)).

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée au Conseil de l'Europe, DGII Démocratie et Dignité humaine, Service de l'éducation, F67075 Strasbourg Cedex  
Courriel : [education@coe.int](mailto:education@coe.int)

Conception de la couverture et mise en page :  
Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Photo de couverture : Shutterstock

Éditions du Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
<http://book.coe.int>

ISBN 978-92-871-9510-4 (PDF)

© Conseil de l'Europe, février 2025

# Introduction

---

**L**e présent glossaire s'inscrit dans le projet sur la lutte contre la fraude dans l'éducation, mené dans le cadre de la Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED). Il entend servir de document de référence pour consolider les définitions des termes relatifs à l'éthique et à l'intégrité dans l'éducation, et pour préciser leurs éventuelles implications. Il contient 76 entrées et 135 définitions.

Ce document a été conçu à l'usage des différents acteurs de la promotion de l'éthique, de la transparence et de l'intégrité à tous les niveaux de l'éducation.

## Méthodologie

La liste des entrées du présent glossaire a été établie en regroupant dans un premier temps tous les termes s'accompagnant d'une définition dans la Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation. L'objectif, ici, a été de rassembler des définitions qui précisent la manière dont s'entendent les termes en question dans ce contexte particulier. Ont ensuite été ajoutés 18 termes définis dans d'autres recommandations adoptées entre 1998 et 2022 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, auxquelles la Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation fait directement référence. Notre corpus initial comportait ainsi 48 entrées, dont six pour lesquelles il existait au moins deux définitions (à savoir « codes d'éthique », « acteurs de l'éducation », « pouvoirs publics », « responsabilité publique », « élèves/étudiants » et « éducation de qualité »). Dans un troisième temps, nous avons examiné chacun des documents officiels cités dans la Recommandation CM/Rec(2022)18 et sélectionné 36 termes spécifiques définis dans 12 recommandations, qui ont été ajoutés au corpus final, de même que des termes fréquemment utilisés, mais pas définis dans ces instruments (« éthique », « transparence », « intégrité », « conflit d'intérêts », « corruption », « fabrication » et « falsification »). Pour finir, nous avons complété nos travaux par des définitions issues de glossaires fiables, dont certains contiennent des entrées très similaires aux nôtres, mais pas identiques (« lancement d'alerte » au lieu de « lanceur d'alerte », par exemple), que nous avons également intégrées. Notre glossaire s'est ainsi enrichi de 33 nouveaux termes (signalés par un astérisque\*), dont sept pour lesquels il existe au moins deux définitions.

Les membres d'ETINED et toutes les personnes intéressées trouveront à la fin de ce document des suggestions de glossaires pertinents, dont certains sont de nature générale, d'autres sont spécifiques à un domaine (la recherche concernant les enfants, par exemple); d'autres encore ont trait à un pays particulier (l'Irlande).

## Comment utiliser le glossaire

Compte tenu de la diversité des contextes d'utilisation des termes définis et des suppositions dont ils peuvent faire l'objet, il est parfois nécessaire de compléter les définitions d'un glossaire par quelques explications afin de faciliter la lecture du document. Dans cette partie, nous tentons de répondre aux éventuelles questions concernant la portée des termes retenus ; toutefois, ces explications ne remplacent pas les notes explicatives proposées dans le glossaire lui-même.

Soulignons, pour commencer, que certains termes sont définis selon des approches différentes dans les recommandations du Conseil de l'Europe. Dans certains cas, les définitions ont été élargies afin de favoriser l'adaptabilité des termes concernés au fil du temps (les « acteurs de l'éducation », la « responsabilité publique » ou les « élèves/étudiants », par exemple). Dans d'autres (comme celui de l'éducation de qualité), elles l'ont été de sorte à intégrer des questions pertinentes.

Ensuite, étant donné que les définitions sont conçues par rapport au thème principal d'un document officiel et/ou à une époque, on peut vouloir élargir leur champ d'application. Par exemple, la définition de « codes d'éthique » énoncée dans la Recommandation CM/Rec(2019)9 sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant se concentre sur le comportement des enseignants ; or, un code d'éthique s'applique à tous les acteurs d'un établissement scolaire. De même, la définition de « qualifications » figurant dans la Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation traite à la fois du résultat (la certification) et du processus achevé (achèvement d'un programme d'enseignement). Ici, l'expression « programme d'enseignement » renvoie à un programme pouvant être mis en œuvre dans le cadre de l'éducation formelle, informelle et non formelle, et sous différentes formes (cours, conférence...).

Par ailleurs, ce glossaire contient des termes et des définitions issus d'autres glossaires fiables. Dans certains cas, ces définitions sont propres à un domaine, tel que l'éthique concernant les enfants ou la bioéthique. Dans d'autres, elles sont en principe adaptées à un cadre (inter)national [la législation (inter)nationale par exemple]. Il convient de garder ces considérations à l'esprit et d'évaluer systématiquement et rigoureusement les termes et définitions issus de ces autres glossaires avant de les appliquer concrètement et de les adapter à ses propres besoins.

Enfin, chaque fois que plusieurs définitions sont proposées pour un même terme, le lecteur trouvera une note explicative sur les différences entre ces définitions et leurs implications potentielles. Ces différences doivent être prises en considération lorsque l'on élabore une définition à une fin particulière. Les termes concernés dans le présent glossaire sont les suivants :

- ▶ Acteurs de l'éducation
- ▶ Autonomie des établissements/  
autonomie
- ▶ Code d'éthique
- ▶ Conflit d'intérêts
- ▶ Corruption
- ▶ Éducation de qualité
- ▶ Élèves/étudiants
- ▶ Égalité des chances/Équité
- ▶ Éthique
- ▶ Fabrication
- ▶ Falsification

- ▶ Fraude dans l'éducation
- ▶ Intégrité
- ▶ Lanceur d'alerte
- ▶ Patrimoine des universités/culture
- ▶ Plagiat
- ▶ Prestataires de services relevant de la fraude dans le domaine de l'éducation
- ▶ Pouvoirs publics
- ▶ Responsabilité publique
- ▶ Transparence
- ▶ Usine à accréditation
- ▶ Usine à diplômes
- ▶ Usine à dissertations

Certaines définitions contiennent également une explication ou des exemples. Il est important de distinguer la définition elle-même des commentaires dont elle s'accompagne, qui ne font pas partie de cette dernière et qui ont uniquement pour but de donner des précisions. Il est recommandé de faire en sorte que les définitions soient aussi concises que possible. Les commentaires et explications peuvent être plus développés, mais il convient de les distinguer de la définition en tant que telle.

En outre, certains glossaires mentionnent la ou les source(s) originale(s) d'une définition. Dans ce cas, il est conseillé au lecteur de consulter le glossaire en question. Au moment de l'achèvement du présent document, en 2023, tous les liens internet présentés étaient valides, mais il est possible que certains d'entre eux aient expiré entre-temps, et que d'autres ne soient accessibles qu'à condition d'accepter les cookies.

Pour conclure, les États membres du Conseil de l'Europe sont encouragés à faire traduire ce glossaire dans leurs langues respectives et à envoyer les traductions à [etined@coe.int](mailto:etined@coe.int) afin qu'elles puissent être publiées sur le site internet du Conseil de l'Europe.

Loreta Tauginienė  
École de commerce Hanken,  
Finlande

Tomáš Foltýnek  
Université Masaryk,  
République tchèque

# Glossaire

---

## Acteurs de l'éducation

L'expression « acteurs de l'éducation » désigne les enseignants des établissements scolaires, le personnel de l'enseignement supérieur ou d'autres types de formation postsecondaire, les élèves et étudiants à tous les niveaux d'enseignement, les parents ou tuteurs d'élèves et étudiants et les personnes s'occupant d'eux, les employeurs, les administrateurs et responsables du système éducatif et leurs homologues dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation dans le contexte de l'apprentissage formel et/ou informel, les représentants des conférences de chefs d'établissement et d'instances similaires, les agents publics compétents, les représentants de syndicats, les responsables politiques et les représentants de la société civile en général.

### **Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

Par « acteurs de l'éducation », il faut entendre les enseignants du primaire et du secondaire, le personnel académique de l'enseignement supérieur, les élèves du primaire et du secondaire, les élèves du supérieur, les parents/tuteurs/responsables d'élèves du primaire et du secondaire, les parents/tuteurs/responsables d'élèves de l'enseignement supérieur, les employeurs et les responsables managériaux dans le système éducatif, les fonctionnaires concernés, ainsi que les dirigeants politiques et les représentants de la société civile.

### **Recommandation CM/Rec(2019)9 sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant**

### **\*Partie prenante**

Personne ou organisation ayant un intérêt dans une activité de recherche et [concernée] par les résultats de la recherche.

---

Les définitions des « acteurs de l'éducation » énumèrent les diverses parties intervenant dans les différents secteurs de l'éducation, et celles qui sont concernées par les secteurs tout en étant reliées à d'autres secteurs. Ces acteurs sont notamment décrits par rapport à leur domaine d'activité, tels que l'éducation formelle, l'éducation informelle, la recherche ou l'administration.

---

## Admission

Le terme « admission » a la même signification que dans la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne [...] : « l'acte ou le système permettant aux candidats qualifiés de suivre des études dans un établissement déterminé et/ou un programme déterminé d'enseignement ».

**Recommandation n° R (98) 3 sur l'accès à l'enseignement supérieur**

## Agent public

Toute personne employée par une autorité publique.

**Recommandation n° R (2000) 10 sur les codes de conduite pour les agents publics**

## Autonomie des établissements

La pleine application de l'autonomie des établissements implique non seulement l'autonomie de l'enseignement et de la recherche, mais aussi l'autonomie en termes de finances, d'organisation et de personnel.

**Recommandation CM/Rec(2012)7 relative à la responsabilité des pouvoirs publics concernant la liberté universitaire et l'autonomie des établissements**

---

Le terme autonomie revêt deux dimensions dans la mesure où il peut concerner aussi bien les établissements que les individus. Dans le premier cas, il renvoie souvent à l'autoréglementation et, dans le second, à la liberté académique. Dans le cadre de l'autonomie, la prise de décision va de pair avec la responsabilité, tant pour les actions engagées que pour l'absence d'action.

---

### \*Autonomie

Le respect de l'autonomie d'un participant suppose de respecter la capacité de cette personne à prendre des décisions sur sa participation à une étude, que celles-ci soient prises à la suite d'une réflexion menée seul ou d'une discussion avec d'autres personnes, comme des membres de la famille.

**Glossaire de l'éthique dans la recherche**

Droit d'un établissement d'agir de façon autonome/indépendante et d'assumer la responsabilité des conséquences des activités menées par ses membres.

**Glossaire de l'ENAI**

1. Capacité à s'autodiriger, c'est-à-dire aptitude à prendre des décisions réfléchies.
2. [a] Principe moral interdisant toute ingérence dans la prise de décision.

**Glossaire de bioéthique**



« Capacité d'une personne à se diriger elle-même, sur la base de décisions réfléchies et sans subir l'influence d'autrui. Il est communément admis que l'autonomie suppose la capacité de jugement et de compréhension, un certain niveau de maîtrise de soi et l'absence de coercition et de manipulation. » (Hughes *et al.* 2010).

PRO-RES

## Banque de dissertations

« Banque de dissertations » s'entend d'un organisme ou d'une personne physique à qui les étudiants peuvent acheter des contenus déjà rédigés sur des sujets en rapport avec leurs études.

**Recommandation CM/Rec(2022)18  
sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

## Codes d'éthique

Les « codes d'éthique » sont l'expression de valeurs et de principes moraux et éthiques; ils servent à élaborer et à renforcer la déontologie de l'enseignement à tous les niveaux, et dans tous les aspects de l'éducation. Ancrés dans les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, ils visent à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, et reflètent un engagement ferme et concret en faveur de l'équité, de la justice et de l'inclusion dans l'éducation.

**Recommandation CM/Rec(2022)18  
sur la lutte contre la fraude  
dans l'éducation**

---

**Il existe différentes approches concernant le contenu et le statut juridique d'un code d'éthique. Ainsi, un tel document peut être purement déclaratif ou juridiquement contraignant. De même, il peut être conçu de diverses manières, comme le reflètent les multiples définitions de ce terme. En règle générale, un code d'éthique définit les valeurs éthiques et déontologiques fondamentales et les règles de conduite de base.**

---

Par « code d'éthique », il faut entendre un énoncé de normes éthiques, à l'intention du corps enseignant, exposant en détail l'ensemble des normes éthiques auxquelles les membres de cette profession sont censés adhérer et informant les acteurs de l'éducation [de ce] à quoi ils doivent s'attendre en ce qui concerne le comportement et l'attitude des intéressés.

**Recommandation CM/Rec(2019)9 sur la promotion  
d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant**

Document qui définit les valeurs fondamentales d'une institution, en promouvant la reconnaissance et le respect des droits individuels, et l'acceptation des devoirs et des responsabilités qui découlent de l'appartenance à cette institution, ainsi que les règles de conduite au sein de la communauté.

Glossaire de l'ENAI

## \*Code de conduite

Ensemble de directives écrites, fixées par les pouvoirs publics ou les organisations professionnelles, qui édictent dans le détail des normes éthiques (ou des valeurs) reconnues et des règles de conduite professionnelle auxquelles tous les membres de la profession doivent adhérer. Ces codes cherchent à renforcer l'engagement, le dévouement et l'efficacité des services rendus par le corps enseignant, et à promouvoir l'autodiscipline en instaurant des normes de conduite professionnelle.

**ETICO**

Déclaration de principes et de valeurs qui établit un ensemble d'attentes et de normes de comportement s'appliquant aux individus et au sein des institutions, en précisant les niveaux minimaux de respect exigés et en prévoyant des sanctions disciplinaires.

**Glossaire de l'ENAI**

Déclaration politique de principes et de normes que doivent respecter tous les membres du personnel et du comité de direction d'une entreprise. Le code de conduite peut s'appliquer à des tiers ou être adapté de sorte à couvrir des tiers.

**Glossaire de l'anti-corruption**

## Conflit d'intérêts

Situation dans laquelle des obligations financières ou personnelles, ou d'autres considérations risquent de compromettre le jugement ou l'objectivité d'un individu ou d'une entité.

**Glossaire de l'ENAI**

Situation dans laquelle une personne physique ou la personne morale pour laquelle elle travaille (qu'il s'agisse d'une administration, d'une entreprise, d'un média ou d'une organisation de la société civile) doit choisir entre le respect de ses devoirs professionnels et ses intérêts privés.

**ETICO**

Situation dans laquelle les intérêts financiers, personnels, politiques ou autres d'un individu risquent d'influencer son jugement ou sa prise de décision dans l'exercice de ses obligations ou devoirs éthiques ou juridiques.

**Glossaire de bioéthique**

Dans le milieu de la recherche, les scientifiques sont confrontés à un conflit d'intérêts lorsqu'ils ont la possibilité de retirer un avantage personnel (sur le plan financier ou autre) en manquant aux obligations professionnelles qui leur incombent de protéger le bien-être des participants ou de respecter l'intégrité du processus scientifique.

**Glossaire de l'éthique dans la recherche**

---

Un conflit d'intérêts peut ou non concerner des questions financières et des engagements ; il exige de faire primer l'intérêt public sur l'intérêt privé. Il ressort des définitions que la question du conflit d'intérêts devrait être traitée dans toutes les activités auxquelles participent des acteurs de l'éducation.

---

Il y a conflit d'intérêts lorsque coexistent des préoccupations personnelles, financières, politiques et académiques, et qu'il existe un risque qu'un intérêt soit injustement privilégié par rapport à un autre intérêt tout aussi – voire plus – légitime, de sorte que des personnes pourraient raisonnablement se sentir trompées ou volontairement induites en erreur. Un conflit d'intérêts tient à une situation, pas à un comportement, et peut survenir même en l'absence d'inconduite dans le domaine de la recherche. Les scientifiques concernés par un tel conflit risquent de passer pour des personnes négligentes, incompetentes ou malhonnêtes. Il existe peu d'orientations claires sur les situations dans lesquelles des intérêts concurrents doivent être déclarés, et sur la manière de gérer ces derniers. Des conflits d'intérêts peuvent également se produire au niveau institutionnel; c'est notamment le cas lorsque des instituts de recherche acceptent des financements émanant de sources dont on peut penser qu'elles compromettent l'indépendance et l'intégrité des travaux.

#### PRO-RES

Conflit entre la mission publique et les intérêts privés d'un agent public, dans lequel l'agent public possède à titre privé des intérêts qui pourraient influencer indûment la façon dont il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.

#### ONU DC

Situation dans laquelle une personne ou l'entité pour laquelle elle travaille, qu'il s'agisse d'une administration, d'une entreprise, d'un organe de presse ou d'une organisation de la société civile, est confrontée à un choix entre les devoirs et obligations découlant de sa fonction et ses intérêts privés.

#### « Corruptionnaire »

## Corruption

Abus des responsabilités conférées pour s'enrichir personnellement. On qualifie la corruption de grande, petite ou politique selon les montants concernés et le secteur dans lequel elle se produit.

#### Glossaire de l'ENAI ; ETICO

---

Comme indiqué dans les définitions, la corruption peut prendre de nombreuses formes, quelle que soit son ampleur. Généralement, elle est associée à des avantages indus et à des manquements à l'obligation de justice et au respect du principe de transparence.

---

Il n'existe pas de définition universellement acceptée de la corruption. Cependant, il est admis que « la corruption passe par certaines actions, comme la pratique des pots-de-vin, l'entrave au bon fonctionnement de la justice, l'abus de fonctions ou le fait de profiter d'un poste pour obtenir des avantages indus » et faire obstruction à la justice.

#### ONU DC

Situation dans laquelle une personne ou l'entité pour laquelle elle travaille, qu'il s'agisse d'une administration, d'une entreprise, d'un organe de presse ou d'une organisation de la société civile, est confrontée à un choix entre les devoirs et obligations découlant de sa fonction et de ses intérêts privés (Transparency International).

**Glossaire de l'anti-corruption**

### \*Corruption académique

Action visant à obtenir un avantage indu lors d'un test ou d'un examen. Le champ ne se limite pas aux examens ou aux tests: cette forme de corruption concerne aussi les certificats, les diplômes, la recherche, ainsi que les articles et publications académiques, sans oublier l'entrée à l'université et la fraude à l'accréditation.

**ETICO**

### École démocratique

« École démocratique »: un établissement dont l'administration est fondée sur le respect des droits de la personne humaine ainsi que sur l'autonomie et la participation des élèves, du personnel et des parties prenantes à toutes les décisions importantes.

**Recommandation CM/Rec(2007)13 relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation**

### Éducation à la citoyenneté démocratique

« L'éducation à la citoyenneté démocratique » couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et leurs responsabilités démocratiques dans la société, d'apprécier la diversité et de jouer un rôle actif dans la vie démocratique, afin de promouvoir et de protéger la démocratie et la primauté du droit.

**Recommandation CM/Rec(2010)7 sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme**

### \*Démocratie

Croyance en la liberté et en l'égalité entre les peuples, ou système de gouvernance fondé sur une telle croyance, au sein duquel le pouvoir est exercé soit par des élus, soit directement par le peuple. La démocratie peut constituer un important facteur contextuel pour la conduite de travaux de recherche.

**PRO-RES**

### Éducation aux droits de l'homme

« L'éducation aux droits de l'homme » concerne l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants

des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens de participer à la construction et à la défense d'une culture universelle des droits de l'homme dans la société, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

### **Recommandation CM/Rec(2010)7 sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme**

## **\*Droits humains**

Droits et libertés fondamentaux qui reviennent à tous les êtres humains. Sont souvent cités parmi eux les droits civils et politiques, tels que le droit à la vie et à la liberté, la liberté d'expression et l'égalité devant la loi, ainsi que les droits sociaux, culturels et économiques, notamment le droit de participer à la culture, le droit à l'alimentation, le droit au travail et le droit à l'éducation.

## **Glossaire de l'éthique dans la recherche**

### **Éducation de qualité**

Aux fins de la présente recommandation, l'expression « éducation de qualité » s'entend d'une éducation qui :

- a. donne accès à l'enseignement à tous les élèves et les étudiants, particulièrement aux personnes appartenant à des groupes vulnérables ou défavorisés, le cas échéant en l'adaptant à leurs besoins ;
- b. offre un environnement sûr et non violent au processus d'apprentissage dans lequel les droits de tous sont respectés ;
- c. favorise l'épanouissement de la personnalité de chaque élève et étudiant, et le développement de ses dons et aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités, et l'encourage à mener à terme le programme d'enseignement suivi ;
- d. promeut la démocratie, le respect des droits de l'homme et la justice sociale dans un processus éducatif qui prend en considération les besoins sociaux et éducatifs de chacun ;
- e. apporte aux élèves et aux étudiants les compétences, la confiance en soi et l'esprit critique nécessaires pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et améliorent leur employabilité ;
- f. transmet les valeurs culturelles universelles et locales aux élèves et aux étudiants, tout en leur donnant les moyens de prendre également leurs propres décisions ;

---

La définition de l'« éducation de qualité » fait référence aux principaux acteurs de l'éducation, notamment les apprenants et les enseignants, tous secteurs éducatifs confondus. La qualité de l'éducation se mesure à l'aune de différents critères, tels que les aspects des droits humains, la culture de l'établissement ou les objectifs pédagogiques, par exemple. Une éducation de qualité suppose un certain niveau de fiabilité, qui s'atteint au moyen de procédures cohérentes et de différentes actions.

---

g. certifie les résultats du processus d'apprentissage formel ou non formel d'une manière transparente, fondée sur une évaluation équitable permettant la reconnaissance des connaissances et compétences acquises à des fins d'études ultérieures, d'emploi ou d'autres buts ;

h. s'appuie sur des enseignants qualifiés, déterminés à suivre une formation professionnelle continue ;

i. est exempte de corruption.

**Recommandation CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité, et notant que l'éthique, la transparence et l'intégrité sont des conditions préalables à une éducation de qualité**

«Éducation de qualité» : une éducation qui prend en compte les trois éléments suivants :

- ▶ mise en adéquation des attentes et des résultats (éducation adaptée au but recherché) ;
- ▶ auto-amélioration et transformation (éducation axée sur les processus) ;
- ▶ autonomie, motivation et participation (éducation centrée sur l'apprenant) ;

**Recommandation CM/Rec(2007)13 relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation**

### \*Assurance qualité

Système de procédures, vérifications, contrôles et mesures correctives visant à garantir que tous les tests, échantillonnages, analyses, contrôles et autres activités techniques et d'établissement de rapport sont d'un niveau de qualité le plus élevé possible.

#### Glossaire de l'éthique dans la recherche

### \*Contrôle/assurance qualité

Processus axés sur la planification, la conduite, le contrôle, le suivi et l'évaluation d'une activité (telle que la recherche), qui visent à garantir que cette dernière respecte les normes de qualité applicables.

#### Glossaire de bioéthique

### \*Qualité

Propriété ou attribut. Terme généralement employé dans l'éthique de la recherche pour désigner la « qualité » de la conception et de la mise en œuvre des travaux, qui se mesure à l'aide de critères tels que le bien-fondé scientifique, la pertinence des questions de la recherche, l'importance des conclusions ou le niveau de sensibilité éthique.

## Éducation formelle

« L'éducation formelle » concerne le système structuré d'éducation et de formation qui commence à l'école pré-élémentaire et primaire et se poursuit dans l'enseignements secondaire et universitaire. Elle est en principe dispensée dans des établissements d'enseignement général ou professionnel et sanctionnée par des diplômes.

**Recommandation CM/Rec(2010)7 sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme**

## Éducation non formelle

« L'éducation non formelle » couvre tout programme éducatif planifié destiné à améliorer un ensemble d'aptitudes et de compétences en dehors d'un cadre d'enseignement formel.

**Recommandation CM/Rec(2010)7 sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme**

## Éducation informelle

« L'éducation informelle » qualifie le processus selon lequel chaque individu acquiert, tout au long de la vie, des attitudes, des valeurs, des compétences et des connaissances grâce aux influences et aux ressources éducatives de son environnement et à son expérience quotidienne (famille, pairs, voisins, rencontres, bibliothèque, médias, travail, loisirs, etc.).

**Recommandation CM/Rec(2010)7 sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme**

## Égalité des chances

Une politique d'égalité des chances est une politique conçue pour satisfaire à toutes les exigences du principe d'égalité, non seulement l'égalité formelle ou *de jure* et l'absence de discrimination, mais aussi une égalité entière et effective permettant à chacun de développer et de réaliser son potentiel. Promouvoir l'égalité effective peut, le cas échéant, nécessiter l'adoption de mesures particulières et cohérentes avec le principe de non-discrimination pour tenir compte des conditions spécifiques des individus ou des groupes au sein de la société.

**Recommandation n° R (98) 3 sur l'accès à l'enseignement supérieur**

---

Ces définitions de l'égalité des chances font essentiellement ressortir deux éléments, à savoir qu'il existe un lien clair avec le principe de non-discrimination, applicable quel que soit le motif concerné, ainsi qu'avec les principes d'équité et d'égalité, et le fait que la répartition des avantages et des contraintes doit être équitable.

---

## \*Équité

La juste répartition des avantages et des contraintes. L'équité désigne l'absence de différences évitables ou remédiables au sein de groupes de personnes, que ceux-ci soient définis selon des critères sociaux, économiques, démographiques ou géographiques. Il s'ensuit que l'iniquité en matière de santé n'est pas qu'une question d'inégalités, que ce soit en termes de déterminants de la santé, d'état de santé ou d'accès aux ressources nécessaires pour améliorer son état de santé ou rester en bonne santé ; elle renvoie aussi à l'absence de mesures visant à éviter ou surmonter ces inégalités, qui portent atteinte aux droits humains ou sont injustes sur d'autres plans. Par conséquent, dans certains cas, une répartition égale des avantages et des contraintes peut être considérée comme juste, tandis que, dans d'autres, il peut être plus équitable de privilégier les personnes qui sont le plus dans le besoin, ou les plus vulnérables. L'une des caractéristiques communes à tous les groupes concernés par l'iniquité en santé (les personnes pauvres ou marginalisées, les minorités raciales et ethniques et les femmes, par exemple) est le manque de pouvoir politique, social et/ou économique. Par conséquent, pour être efficaces et durables, les interventions visant à remédier à l'iniquité en matière de santé ne doivent généralement pas se concentrer sur une inégalité particulière mais aussi chercher à autonomiser le groupe concerné en introduisant des changements systémiques, tels que des réformes de la législation ou des changements dans les relations économiques ou sociales, par exemple.

### Glossaire de l'éthique dans la recherche

Qualité d'être juste et impartial.

### Glossaire de l'ERIC

Ce terme a de nombreuses significations. Dans le domaine de la recherche, il renvoie généralement à une organisation ou à une diffusion qui est proportionnelle aux contributions ou aux travaux et qui, en ce sens, peut être qualifiée de juste. Une organisation peut aussi être considérée comme équitable, lorsque les individus sont traités de façon égale, leurs contributions ou travaux se voyant accorder la même valeur. Mais l'équité est plus souvent associée à la notion de justesse qu'à celle d'égalité. Par exemple, dans la recherche, le fait d'établir l'ordre d'apparition des auteurs selon la portée ou l'importance de la contribution de chacun peut être considéré comme un traitement équitable à l'égard des membres d'une équipe de recherche.

### PRO-RES

## Élèves/étudiants

Par « élèves » et « étudiants », il faut entendre toutes les personnes suivant un enseignement ou une formation.

**Recommandation CM/Rec(2019)9 sur la promotion  
d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant**



Les termes « élèves » et « étudiants » désignent les personnes inscrites à un programme d'enseignement.

**Recommandation CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité, et notant que l'éthique, la transparence et l'intégrité sont des conditions préalables à une éducation de qualité**

### \*Apprentissage (Apprenti)

Sans préjudice de la terminologie nationale, les apprentissages se définissent comme des programmes formels d'enseignement et de formation professionnels qui :

1. combinent un apprentissage dans des établissements d'enseignement ou de formation et un apprentissage [concret] en milieu professionnel dans des entreprises ou d'autres lieux de travail ;
2. débouchent sur des qualifications reconnues au niveau national ;
3. reposent sur un accord définissant les droits et obligations de l'apprenti, de l'employeur et, le cas échéant, de l'établissement d'enseignement et de formation professionnels ; [...]
4. prévoient un paiement ou toute autre compensation en faveur de l'apprenti pour le volet « travail ».

**Glossaire terminologique  
Enseignement et formation  
professionnels**

---

L'emploi du terme « élèves », « étudiants » ou « apprenants » dépend du secteur, du type d'établissement scolaire et du type d'éducation concernés. Les définitions ci-contre sont axées sur différentes dimensions. Elles se concentrent sur l'activité des élèves/étudiants/apprenants, sans s'intéresser à leur statut officiel.

À l'inverse, l'expression « personnes inscrites à un programme d'enseignement » est centrée sur le statut officiel de ces personnes, qu'elles participent activement ou non à une quelconque activité d'apprentissage. Dans certains contextes, cette définition peut aussi couvrir les personnes qui suivent un enseignement pratique (les stagiaires).

---

### Enseignant

Par « enseignant », il faut entendre toute personne qui dispense un enseignement et/ou une formation à des élèves ou étudiants de tous les niveaux et de toutes les filières de l'éducation et de la formation, dans le cadre de processus d'apprentissage formels et/ou informels. La définition du terme « enseignant » englobe tous les membres du personnel exerçant des fonctions d'enseignement, y compris, par exemple, les chercheurs, le personnel postdoctoral, les doctorants et les experts dans la formation professionnelle.

**Recommandation CM/Rec(2019)9 sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant**

## \*Corps enseignant

Par « corps enseignant », il faut entendre l'ensemble des enseignants professionnels dans le cadre structurel et organisationnel dans lequel ils exercent.

### **Recommandation CM/Rec(2019)9 sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant**

## Éthique

Ensemble de règles de conduite fondé sur des valeurs et des normes fondamentales, adopté par les gouvernements, les entreprises et la société pour guider leurs décisions, leurs choix et leurs actions.

### **ETICO; «Corruptionnaire»**

1. Réflexion autour des « bons » et des « mauvais » comportements et valeurs.
2. Philosophie morale, discipline axée sur ce qui est moralement considéré comme bien ou mal, correct ou incorrect. Ce terme s'applique aussi à tout système de valeurs ou principes moraux, ou à toute théorie fondée sur de tels valeurs et principes.

### **Glossaire de l'ENAI**

1. Normes de conduite (ou de comportement) fondées sur la distinction entre ce qui est correct ou incorrect, bien ou mal, etc.
2. Étude des normes de conduite.

### **Glossaire de bioéthique**

---

Certaines définitions restituent les multiples significations du terme « éthique ». Celui-ci peut désigner soit la discipline philosophique (philosophie morale) qui étudie les « bons » et les « mauvais » comportements, ou les normes, valeurs et principes guidant la conduite d'acteurs particuliers. Les différences entre les définitions de l'éthique (académique) sont liées à la diversité des branches de l'éthique en tant que discipline scientifique. Ces définitions peuvent être de nature descriptive (explication de ce qui est considéré comme éthique) ou prescriptive (explication de ce qui devrait être considéré comme éthique) ou s'appliquer dans un domaine ou contexte qui, dans le cas du milieu universitaire, englobe l'éducation et la recherche. La définition de l'« éthique (académique) », qui pose le cadre du présent glossaire, constitue la base des autres définitions.

---

L'éthique est la branche de la philosophie qui étudie et systématise les bons et les mauvais comportements, et propose des normes à cet égard. Ces travaux peuvent porter sur tous les domaines de l'activité humaine, à tous les échelons, de la justice mondiale et des contributions des organisations internationales ou des gouvernements nationaux à la façon dont les individus se comportent vis-à-vis d'autrui, des autres espèces ou de leur environnement. Elle fournit les outils de base pour la définition de la recherche éthique.

PRO-RES

L'éthique fait référence à des normes bien fondées du bien et du mal qui prescrivent à l'homme ce qu'il est censé faire, en général en termes de droits, d'obligations, d'avantages pour la société, d'équité ou de vertus spécifiques. L'éthique implique également l'étude et le développement de nos propres normes éthiques par l'évaluation permanente de nos croyances et comportements moraux.

**Glossaire de l'ERIC**

Effort visant à comprendre la nature des valeurs humaines, comment nous devons vivre et ce qu'est une bonne conduite.

**ONU DC**

### \*Éthique académique

Valeurs morales qui sont reconnues et respectées par la communauté académique.

**Glossaire de l'ENAI**

Valeurs qui sont reconnues et respectées au sein de la communauté académique.

**QQI**

## Fabrication

Dans le milieu de la recherche, le terme « fabrication » signifie inventer des données, des expériences ou d'autres informations importantes dans le cadre de la proposition de travaux, la conduite de travaux ou l'établissement de rapports de recherche.

**Glossaire de l'ENAI**

---

En substance, le contenu des différentes définitions est le même. Toutefois, certaines définitions évoquent les étapes qui suivent la fabrication, telles que la présentation des données fabriquées ou l'établissement de rapports à partir de ces données.

---

Fait d'inventer des données ou des résultats.

**Glossaire de bioéthique**

« Fait d'inventer des données ou des résultats et de les consigner ou d'en faire rapport » (Office of Research Integrity, 2000). Les données fabriquées ne sont pas réelles ; elles ont été inventées ou créées de toutes pièces par le chercheur.

**PRO-RES**

### \*Fabrication de données

Fait d'inventer des données et de les utiliser comme s'il s'agissait de véritables données.

**Glossaire de l'ENAI**

Fait d'inventer des données et de les présenter comme des données véritables.

**QQI**

## Falsification

Pratique consistant à contrefaire des contenus, images, données, équipements ou processus scolaires, universitaires ou scientifiques, c'est-à-dire à les reproduire de manière non authentique.

### Glossaire de l'ENAI

Fait de modifier, d'omettre ou de manipuler des données ou des résultats dans le but de tromper ; ou, dans le cadre de la recherche, manipulation de matériels ou d'expériences dans le but de tromper.

### Glossaire de bioéthique

---

La principale différence entre ces définitions concerne la notion d'intention. Si une définition fait expressément mention de l'intention de tromper, cela signifie que la manipulation non intentionnelle (de données) ne relève pas de la falsification dans ce contexte. Ainsi, c'est l'intention qui distingue la falsification d'une erreur commise de bonne foi. Les autres différences sont relativement mineures et tiennent à des nuances dans le choix des termes utilisés (« contrefaire », « manipuler », « modifier »). Certaines définitions font aussi explicitement mention de l'omission de données.

---

« Manipuler des matériels, équipements ou processus de recherche, ou modifier ou omettre des données ou des résultats, de sorte que les travaux de recherche ne sont pas reproduits de façon exacte dans les documents de recherche. » (Office of Research Integrity, 2000. Voir également All European Academies, 2017). Les images peuvent constituer des données ; par conséquent, la falsification peut englober la manipulation et la reproduction inappropriées d'images. Les données falsifiées sont des données qui existent, mais qui ont été délibérément modifiées.

PRO-RES

### \*Falsification de données

Manipulation injustifiée de données issues de la recherche pratiquée dans le but de donner une impression trompeuse.

Glossaire de l'ENAI

## Fraude dans l'éducation

La « fraude dans l'éducation » s'entend d'un type de comportement ou d'action survenant dans la sphère de l'éducation, visant la tromperie et l'obtention d'un avantage indu. Cela englobe : a. les activités des usines à diplômes, usines à accréditations, usines à visas, usines à dissertations et banques de dissertations, telles que définies ci-dessous ; b. l'usurpation d'identité consistant à effectuer, en tout ou en partie, des

---

Toutes les définitions décrivent la fraude comme étant le fait de tromper intentionnellement autrui afin d'obtenir un avantage indu. C'est dans la précision ou non du type d'avantages pouvant être obtenus qu'elles varient, et dans le niveau de détail avec lequel ces derniers sont décrits.

---

travaux ou des évaluations exigés dans le cadre d'un programme à la place de l'élève ou l'étudiant inscrit ; c. l'usage frauduleux ou irrégulier de documents authentiques ; d. le plagiat ; e. la production ou l'usage de documents falsifiés, plagiés ou contrefaits ; et f. l'offre de qualifications non reconnues ou non agréées dans l'intention de tromper.

### **Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

#### **\*Fraude**

La fraude est une tromperie pratiquée de façon intentionnelle dans le but d'obtenir un avantage indu.

#### **Glossaire de l'ENAI**

Crime qui consiste à tromper intentionnellement autrui, dans le but d'en retirer un gain illicite ou injuste (financier, politique ou autre). Selon les cas, la fraude constitue une violation des règles civiles ou des règles pénales.

#### **ETICO**

Fait de déformer sciemment la réalité ou de dissimuler une information importante (ou pertinente) en vue d'amener quelqu'un à prendre une décision qui le désavantage. Certaines formes d'inconduite dans le domaine de la recherche peuvent aussi relever de la fraude. Toute personne qui commet une fraude voit sa responsabilité civile ou pénale engagée.

#### **Glossaire de bioéthique**

La fraude est « une tromperie délibérée visant à s'assurer un bénéfice personnel ou à porter préjudice à une autre partie » (Office européen de lutte antifraude, 2018). Les scientifiques peuvent commettre des fraudes, telles que la fabrication ou la falsification de données, pour obtenir des subventions ou se voir confier des travaux de recherche. Bon nombre de retraits d'articles de revue sont liés à une fraude, réelle ou soupçonnée, de la part de l'auteur ou de l'entreprise concernée. En biomédecine et dans d'autres disciplines, la fraude peut fausser les bases de données et, *in fine*, porter préjudice aux patients. Dans le domaine de l'ingénierie et du bâtiment, elle peut être à l'origine de graves défaillances techniques qui nuisent à la fois aux individus et aux communautés.

#### **PRO-RES**

#### **\*Fraude académique**

Action ayant pour but de tromper quelqu'un afin d'obtenir un avantage indu en enfreignant le règlement académique.

#### **QQI**

## \*Fraude aux examens

Triche ou escroquerie aux étapes suivantes du processus d'examen : préparation des sujets, admission aux examens, attribution des notes et passage des candidats reçus [au] niveau supérieur. Cela recouvre également la vente des sujets d'examen.

ETICO

## Intégrité

Respect des systèmes cohérents de valeurs, des normes, des pratiques et des principes éthiques et professionnels qui orientent la prise de décisions et la mise en œuvre d'activités.

Glossaire de l'ENAI

---

Toutes les définitions font mention de comportements et/ou d'activités censés respecter certains principes ou valeurs. Les différences résident dans le degré de précision et les nuances apportées par des termes particuliers.

---

Adhésion à un ensemble de principes moraux ou éthiques. Un système d'intégrité est un mode d'organisation politique et administrative qui favorise l'intégrité. Le système d'intégrité d'un pays comprend l'ensemble du gouvernement, des organisations non gouvernementales, des lois et des pratiques qui peuvent, si tout fonctionne correctement, limiter la mauvaise gestion et le niveau de corruption.

ETICO

Fait d'agir en fonction de valeurs ou principes moraux ou éthiques.

Glossaire de bioéthique

Strict respect de valeurs et principes moraux.

ONU DC

Comportements et actions répondant à un ensemble de normes et principes moraux ou éthiques auxquels adhèrent les individus et les institutions. L'intégrité est un rempart contre la corruption.

« Corruptionnaire »

## \*Intégrité des établissements

Respect des systèmes cohérents de valeurs, des normes, des pratiques et des principes éthiques et professionnels qui orientent la prise de décision et la mise en œuvre d'activités dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la science.

Glossaire de l'ENAI

## Lanceur d'alerte

« Lanceur d'alerte » désigne toute personne qui fait des signalements ou révèle des informations concernant des menaces ou un préjudice pour l'intérêt général dans le contexte de sa relation de travail, qu'elle soit dans le secteur public ou dans le secteur privé.

**Recommandation CM/Rec(2014)7 sur la protection des lanceurs d'alerte et Recommandation 2162 (2019) de l'Assemblée parlementaire « Améliorer la protection des lanceurs d'alerte partout en Europe », ainsi que la réponse à cette recommandation adoptée par le Comité des Ministres**

---

**Selon ces définitions, les lanceurs d'alerte sont des personnes qui ont le courage de signaler, dans l'intérêt public, une pratique qui serait contraire à la loi ou à l'éthique dans un secteur particulier. Les mauvaises pratiques alléguées peuvent concerner des relations dans le milieu professionnel ou autre (relations entre étudiants, par exemple). Il est souligné que les lanceurs d'alerte sont protégés contre les représailles.**

---

Personnes qui informent le grand public et les autorités de transactions suspectes dont elles ont été témoins ou qu'elles ont mises au jour. La protection des lanceurs d'alerte renvoie aux mesures prises (sur les plans administratif et législatif) pour protéger ces personnes contre les représailles physiques, sociales ou financières.

### ETICO

Personne qui signale une activité dont elle pense qu'elle pourrait être illégale ou contraire à l'éthique, comme une inconduite ou le non-respect de la réglementation relative aux sujets humains ou aux animaux dans la recherche. Il existe diverses lois et politiques institutionnelles visant à protéger les lanceurs d'alertes contre les représailles.

### Glossaire de bioéthique

#### \*Lancement d'alerte

Fait de signaler l'inconduite d'une organisation, telle que le non-respect de la loi, la corruption, la fraude, les atteintes à la santé/sécurité, etc. Cette expression s'emploie généralement pour décrire l'action menée par un membre du personnel qui rend cette inconduite publique, en particulier au sein d'une entreprise ou d'un organisme public.

### Glossaire de l'éthique dans la recherche

Fait, pour une personne membre ou non membre d'une organisation (ou des partenaires de celle-ci), de signaler, dans l'intérêt public, une négligence ou des abus commis dans le cadre des activités de cette organisation ou de ses partenaires, et qui constituent une menace pour les individus, les normes, la qualité, l'intégrité ou la réputation.

### Glossaire de l'ENAI

Révélation d'informations ou d'actions au sein d'une organisation, publique ou privée, qui peuvent être considérées comme illégales, contraires à l'éthique ou abusives. Lorsqu'une organisation manque de transparence, le fait de lancer l'alerte peut constituer un moyen important de dévoiler des inconduites. Aussi les lanceurs

d'alerte sont-ils souvent couverts par une protection juridique spécifique contre d'éventuelles représailles. Parfois, des mesures d'incitation sont adoptées pour encourager les signalements. Les chercheurs qui découvrent des inconduites peuvent être confrontés au choix difficile de savoir s'ils doivent respecter les garanties de confidentialité qui sont généralement données aux organisations qui participent à une recherche ou privilégier l'intérêt public en dévoilant les faits.

## PRO-RES

Fait, pour un membre du personnel, le directeur ou une personne non membre d'une entreprise (ou de l'un des partenaires de cette entreprise) ou d'une autre organisation de tirer la sonnette d'alarme et de révéler des négligences ou des abus commis dans le cadre des activités de cette entreprise (ou de l'un de ses partenaires) ou de cette organisation et qui constituent une menace pour l'intégrité et la réputation de l'entité concernée.

## Glossaire de l'anti-corruption

Fait, pour un membre du personnel d'une entreprise, son directeur ou un tiers, d'effectuer une dénonciation dans l'intérêt public et de révéler des négligences ou des abus commis dans le cadre des activités d'une organisation, d'un organisme public ou d'une entreprise (ou de l'un de ses partenaires commerciaux), qui constituent une menace pour l'intérêt public et pour l'intégrité et la réputation de l'entité concernée.

« **Corruptionnaire** »

## Organisme professionnel

Par « organisme professionnel », il faut entendre toute organisation comprenant des membres pratiquant une profession ou une activité pour laquelle l'organisme assure une surveillance des connaissances, des compétences, de la conduite et des pratiques d'une profession ou d'un métier spécifique, y inclus des syndicats.

**Recommandation CM/Rec(2019)9 sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant**

## Patrimoine des universités

Le « patrimoine des universités » désigne l'ensemble du patrimoine matériel et immatériel lié aux établissements, organismes et systèmes d'enseignement supérieur, ainsi qu'à la communauté des universitaires et des étudiants, et à l'environnement social et culturel dans lequel s'inscrit ce patrimoine. On entend par « patrimoine des universités » l'ensemble des vestiges matériels et immatériels d'activités humaines liées à l'enseignement supérieur. C'est un réservoir de richesses accumulées qui intéresse directement la communauté

---

**La définition du patrimoine des universités fait référence à des éléments matériels et immatériels. Parmi les éléments immatériels figure la culture de la communauté universitaire. Fondée sur des valeurs, elle est essentielle pour soutenir la mission de l'université et imprègne l'esprit universitaire en se transmettant de génération en génération.**

---



des universitaires et des étudiants, leurs croyances, leurs valeurs, leurs résultats et leur fonction sociale et culturelle, ainsi que le mode de transmission du savoir et la faculté d'innovation.

### **Recommandation Rec(2005)13 sur la gouvernance et la gestion du patrimoine universitaire**

#### **\*Culture**

La culture peut désigner les systèmes de valeurs et de croyances que l'on suppose partagées par des individus, des groupes ou des sociétés qu'un chercheur souhaite inclure dans une étude. Ici, le terme « culture » attire l'attention sur les différences possibles entre les hypothèses de départ du chercheur, d'une part, et les prétentions universalistes de certaines approches de l'éthique de la recherche et des institutions qui les ont adoptées, d'autre part. Elle amène les organismes de réglementation et les comités d'évaluation de l'éthique à se demander s'ils sont fondés à imposer leurs propres modèles d'autonomie et de consentement, par exemple lorsque les participants à une étude se réfèrent à un autre modèle. Dans certains contextes, il se peut que la notion de consentement écrit ne fasse pas partie des valeurs et croyances locales, et que les demandes en ce sens soient perçues de manière négative, comme le signe d'un manque de confiance entre le chercheur et les personnes faisant l'objet de l'étude.

**PRO-RES**

#### **\*Culture de l'intégrité dans l'enseignement supérieur**

Comportements, valeurs, croyances, attitudes et caractéristiques individuelles, de groupe et/ou institutionnelles promouvant et respectant l'intégrité dans l'enseignement supérieur.

**Glossaire de l'ENAI**

#### **\*Culture de l'intégrité**

Idée selon laquelle la culture institutionnelle joue un rôle essentiel dans la prévention des comportements inappropriés et la promotion de l'intégrité dans le domaine de la recherche. Parmi les stratégies visant à promouvoir une culture de l'intégrité figurent l'éducation et le tutorat aux fins de la conduite responsable de travaux de recherche ; l'élaboration de politiques pour la conduite de travaux de recherche ; le soutien institutionnel au contrôle de l'éthique dans la recherche, la consultation et l'élaboration de curriculums, et l'encadrement éthique.

**Glossaire de bioéthique**

## Plagiat

Le « plagiat » consiste à utiliser des travaux, des idées, des contenus, des structures ou des images sans citer ou indiquer correctement la ou les sources, en particulier lorsqu'un travail original est attendu. Le qualificatif « plagié » s'applique aux idées, aux contenus, aux structures ou aux images en question.

### **Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

Fait d'utiliser des idées, contenus ou structures sans mentionner la source de façon appropriée, en vue d'obtenir un avantage indu, dans un contexte où un travail créatif est attendu.

### **Glossaire de l'ENAI**

Présenter des travaux/idées issus d'autres sources sans en citer les auteurs de façon appropriée.

### **QQI**

Présenter, de façon mensongère, la création de quelqu'un d'autre (texte, méthodes, images, idées ou données) comme étant le fruit de son propre travail.

### **Glossaire de bioéthique**

Fait de s'attribuer les travaux ou idées de quelqu'un d'autre, par exemple en incluant dans son propre texte un texte produit par un autre auteur, sans le citer. En fonction du contexte, l'autoplégat, c'est-à-dire le fait, pour un auteur, de réutiliser dans une nouvelle publication un texte écrit par lui-même dans le cadre d'une ancienne publication, et ce, sans le mentionner, peut aussi être problématique du point de vue éthique.

---

Le terme « plagiat » est ici pris au sens large, comme l'atteste la diversité des définitions présentées.

Du point de vue juridique, ces définitions se limitent généralement à l'absence de citation ou à la citation inappropriée de la ou des source(s), cette infraction ne constituant qu'une des nombreuses facettes du plagiat. La principale différence entre ces définitions concerne le fait que le contenu plagié est parfois décrit comme émanant d'autres sources, et parfois, comme étant le travail original de quelqu'un d'autre. Dans le premier cas, ce contenu peut aussi être l'œuvre de l'auteur lui-même (autoplégat), tandis que, dans le second, il a nécessairement été produit par quelqu'un d'autre. Il est également important de s'intéresser à la question du plagiat d'idées, et notamment à sa définition sur le plan juridique. En effet, les idées, en tant que simples expressions d'une pensée, ne sont pas protégées par la législation relative à la propriété intellectuelle.

---

**PRO-RES**

## Pouvoirs publics

Par « pouvoirs publics », il faut entendre tout organe exécutif, législatif ou administratif aux niveaux national, régional ou local, y compris des individus, exerçant un pouvoir de décision exécutif ou des fonctions administratives.

**Recommandation CM/Rec(2019)9 sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant**

---

Selon ces définitions, l'expression « pouvoirs publics » désigne les organismes ou les personnes exerçant un pouvoir exécutif, législatif ou administratif à un certain niveau. Les pouvoirs publics agissent avant tout dans l'intérêt public.

---

Par « pouvoir public », il faut entendre tout organe, entité ou autre organisation, à tout niveau, ayant le pouvoir de superviser, de surveiller ou de prendre des décisions, représentant ou agissant au nom de la population du territoire concerné, quel que soit son statut légal en droit public ou privé. Les pouvoirs publics peuvent être compétents au niveau local, régional ou national, en accord avec les dispositions constitutionnelles du pays concerné.

**Recommandation CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité, et notant que l'éthique, la transparence et l'intégrité sont des conditions préalables à une éducation de qualité; Recommandation CM/Rec(2007)6 relative à la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche**

### \*Secteur public

Le gouvernement et ses autorités décentralisées – notamment la police, les forces militaires et les autorités chargées de la circulation et des transports publics, du système d'éducation primaire et du système de santé – qui utilisent les fonds publics pour assurer des services, dans le but d'améliorer la vie des citoyens, et non de faire des profits.

« Corruptionnaire »

## Prestataires de services relevant de la fraude dans le domaine de l'éducation

L'expression « prestataires de services relevant de la fraude dans le domaine de l'éducation » englobe les usines à accréditations, les usines à diplômes, les usines à dissertations, les banques de dissertations et les usines à visas qui agissent de manière autonome ou dont l'activité s'inscrit dans le cadre de plus grandes entreprises.

**Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

---

La définition des « prestataires de services relevant de la fraude dans le domaine de l'éducation » est étroitement liée à celle de la fraude, c'est-à-dire au fait de tromper volontairement quelqu'un en vue d'obtenir un avantage indu. Cette expression regroupe sous une même appellation les prestataires de tels services.

---

## \*Prestation de services relevant de la tromperie

Fait d'aider quelqu'un à se livrer à un acte qui relève de la tromperie.

QQI

---

La définition peut être soit générale (toute organisation fournissant des services ou une assistance dans le cadre de toute action qui correspond à la définition de la fraude) soit énumérative, c'est-à-dire qu'elle cite tous les types d'organisations relevant de cette catégorie.

---

## Principes ETINED

Les « principes ETINED » sont les principes et les valeurs élaborés par la Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) conformément à son mandat, en partant de l'idée que l'on ne pourra parvenir à une éducation de qualité et s'attaquer efficacement à la fraude dans l'éducation que si tous les secteurs concernés de la société adhèrent pleinement à un ensemble de principes éthiques fondamentaux, dans la vie publique comme dans la vie professionnelle, tout en s'appuyant sur des normes et des structures juridiques. ETINED a pour mission de favoriser le développement d'une culture de la démocratie et de la participation fondée sur des valeurs d'éthique, de transparence et d'intégrité dans l'éducation, et de la soutenir.

**Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

## \*Principes éthiques

Ensemble de valeurs et concepts éthiques destinés à guider les comportements.

**Glossaire de l'ENAI**

## Professionnels de l'éducation

Les professionnels de l'éducation englobent, outre les personnels chargés de l'enseignement, les gestionnaires et employeurs, les agents publics compétents, les responsables politiques et les représentants de la société civile en général dans le contexte national.

**Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

## Qualifications

Par « qualifications », il faut entendre toutes les formes de certification délivrées par une autorité compétente et attestant de la réussite d'un programme d'enseignement, y compris les certificats délivrés par des prestataires de services, des organisations et des associations professionnelles et d'emploi. Ce terme couvre les nouvelles formes de certification qui pourraient être développées à l'avenir.

**Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

## Responsabilité publique

Par « responsabilité publique », il faut entendre la responsabilité des pouvoirs publics. Elle peut s'exercer de différentes façons et à différents échelons (national, régional, local ou plusieurs de ces échelons) selon les pays et les différents niveaux d'éducation.

---

**En général, la responsabilité publique désigne la responsabilité des pouvoirs publics ou celle de leurs organes autorisés au niveau concerné. La responsabilité publique peut s'exercer de différentes manières.**

---

Elle peut être exercée directement par les pouvoirs publics compétents ou par d'autres personnes ou instances dûment habilitées à agir en leur nom pour la durée de ce mandat ou jusqu'à ce qu'il y soit mis fin.

**Recommandation CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité, et notant que l'éthique, la transparence et l'intégrité sont des conditions préalables à une éducation de qualité**

Par « responsabilité publique », il faut entendre la responsabilité des autorités publiques.

**Recommandation CM/Rec(2007)6 relative à la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche**

### \*Responsabilité

Devoir de se comporter en faisant preuve d'intégrité.

Glossaire de l'ENAI

## Révélation d'informations

« [R]évélation d'informations » désigne toute révélation publique d'informations.

**Recommandation CM/Rec(2014)7 sur la protection des lanceurs d'alerte et  
Recommandation 2162 (2019) de l'Assemblée parlementaire « Améliorer  
la protection des lanceurs d'alerte partout en Europe », ainsi que la  
réponse à cette recommandation adoptée par le Comité des Ministres**

## Signalement

« Signalement » désigne tout signalement, soit en interne au sein d'une organisation ou d'une entreprise, soit auprès d'une autorité extérieure.

**Recommandation CM/Rec(2014)7 sur la protection des lanceurs d'alerte et  
Recommandation 2162 (2019) de l'Assemblée parlementaire  
« Améliorer la protection des lanceurs d'alerte partout en Europe »,  
ainsi que la réponse à cette recommandation  
adoptée par le Comité des Ministres**

## \*Signalement de pratiques irresponsables dans la recherche

Fait de notifier les autorités compétentes de tout soupçon concernant une inconduite ou d'autres pratiques irresponsables qui compromettent la fiabilité de travaux de recherche.

Glossaire de l'ENAI

## Signalement ou révélation d'informations d'intérêt général

« [S]ignalement ou révélation d'informations d'intérêt général » désigne tout signalement ou révélation d'informations sur des actions ou des omissions constituant une menace ou un préjudice pour l'intérêt général.

**Recommandation CM/Rec(2014)7 sur la protection des lanceurs d'alerte et  
Recommandation 2162 (2019) de l'Assemblée parlementaire  
« Améliorer la protection des lanceurs d'alerte partout en Europe »,  
ainsi que la réponse à cette recommandation  
adoptée par le Comité des Ministres**

## Transparence

Liberté d'accès aux informations sur les activités et les décisions connexes qui concernent le milieu académique et la société, et disposition à communiquer de façon claire, exacte, opportune, honnête et complète à ce sujet.

**Glossaire de l'ENAI**

---

D'après ces définitions, la transparence repose surtout sur des principes tels que l'ouverture, l'honnêteté, la clarté et l'obligation de rendre des comptes. Elle est attendue à tous les niveaux, c'est-à-dire tant au niveau institutionnel qu'au niveau individuel, et dans tous les secteurs, afin de protéger efficacement les droits humains. La transparence requiert une bonne gouvernance et une bonne gestion.

---

Faculté à être clair, honnête et sincère. Le principe de transparence implique que les fonctionnaires, les gestionnaires et les administrateurs agissent ouvertement, de manière prévisible et compréhensible. Des informations suffisantes doivent être mises à disposition d'autres [institutions] et du grand public de manière à ce qu'il soit possible de juger de la pertinence des procédures et de leur compatibilité avec le mandat. La transparence est considérée comme un élément essentiel pour une gouvernance responsable, devant permettre une meilleure allocation des moyens, une plus grande efficacité et de meilleures perspectives de croissance économique.

ETICO

En sciences, fait de divulguer ouvertement des informations qui concernent les parties prenantes, telles que les intérêts financiers ou les hypothèses méthodologiques.

### **Glossaire de bioéthique**

Absence d'intentions et de conditions cachées assortissant certaines actions, doublée de la disponibilité de toutes les informations nécessaires à la collaboration, la coopération et la prise collective de décision. Les accords, échanges, pratiques et transactions peuvent être vérifiés par tout un chacun. La transparence signifie que toute action doit être menée de façon suffisamment rigoureuse pour supporter l'examen du public, ce qui demande notamment de communiquer clairement les règles établies et les raisons qui les sous-tendent. Dans la pratique, il peut être nécessaire de trouver un juste équilibre entre la transparence, d'une part, et la confidentialité et la préservation de la réputation, d'autre part, pour protéger les participants à la recherche et leurs intérêts légitimes, d'ordre commercial ou relatifs à leur vie privée.

### **PRO-RES**

Climat d'ouverture, dans lequel l'accès à l'information et la divulgation d'informations relèvent de principes et des droits de l'homme. Les dirigeants, les agents publics et les personnes qui sont au pouvoir agissent d'une manière visible et prévisible qui favorise la confiance et la participation. La transparence est généralement considérée comme indispensable pour prévenir la corruption et favoriser la bonne gouvernance et la stabilité.

### **ONU DC**

Caractéristique des gouvernements, entreprises, organisations et individus, qui renvoie à leur disposition à faire preuve d'ouverture en divulguant clairement leurs informations, règles, plans, processus et actions.

En principe, les responsables publics, les fonctionnaires, les gérants et les directeurs d'une entreprise ou d'une organisation, ainsi que les membres d'un conseil d'administration, ont l'obligation d'agir de façon visible, prévisible et compréhensible pour favoriser la participation et la responsabilité, et permettre aux tiers de voir facilement quelles sont les actions menées.

« **Corruptionnaire** »

## **Université/établissement d'enseignement supérieur**

Les termes « université » et « établissement d'enseignement supérieur » désignent un établissement assurant un enseignement supérieur et étant reconnu par l'autorité compétente comme faisant partie du système d'enseignement supérieur. Les deux termes seront employés indifféremment aux fins du présent texte, bien que, dans certains systèmes d'enseignement supérieur, une distinction juridique et/ou officielle soit faite entre différents types d'établissements d'enseignement supérieur et que le droit d'utiliser le qualificatif d'« université » soit protégé par la loi.

### **Recommandation Rec(2005)13 sur la gouvernance et la gestion du patrimoine universitaire**

## Usine à accréditations

« Usine à accréditations » s'entend d'un établissement ou d'un organisme (quelle que soit sa forme juridique) non reconnu par les autorités nationales compétentes ni autorisé par la loi d'un État membre à délivrer des accréditations de programmes d'enseignement ou des titres, et visant à tromper les employeurs, les étudiants ou le public.

### **Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

Organisations d'accréditation frauduleuses  
– Prestataires peu fiables d'accréditation et d'assurance qualité ou processus jugés douteux pour la certification de la qualité des établissements.

ETICO

---

Ces deux définitions renvoient à des organisations qui fournissent des certificats d'accréditation douteux. Le choix de la définition dépendra de l'objectif visé.

La Recommandation sur la lutte contre la fraude dans l'éducation se fonde sur la dimension juridique et l'existence d'autorités nationales compétentes.

ETICO privilégie plutôt la dimension éthique : sa définition, plus générale et moins stricte, est davantage axée sur les valeurs. Son sens est donné par les termes clés que sont « peu fiables » et « douteux ».

---

## \*Accréditation

Processus au cours duquel un organisme d'accréditation détermine si un établissement ou une organisation respecte certaines normes établies par ce même organisme.

Glossaire de bioéthique

## Usine à dissertations

« Usine à dissertations » (ou « fournisseur de plagiat contractualisé ») s'entend d'un organisme ou d'une personne physique, ayant généralement une présence sur le web, qui conclut des contrats avec des étudiants ou leurs représentants en vue d'exécuter, en tout ou en partie, une ou plusieurs tâches (y compris les travaux demandés aux étudiants tels que les dissertations, projets, mémoires et thèses) dans le but d'en tirer un gain financier, que

---

La question de la génération non autorisée de contenus (on parle aussi de « plagiat contractualisé », de sous-traitance de devoirs, d'usurpation d'identité dans le cadre d'une évaluation, etc.) est très complexe. Le problème réside essentiellement dans le fait que les étudiants (élèves) ne font pas leurs devoirs eux-mêmes, mais les sous-traitent.

---



les contenus soient ou non plagés, ce qui constitue une forme d'inconduite académique. Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que l'expression « usine à dissertations » n'englobe pas les organismes prestataires de cours particuliers qui exercent légalement leur activité conformément aux lois et aux règlements nationaux.

#### **Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

Organisme ou personne physique qui a généralement une présence sur le web et qui conclut des contrats avec des étudiants en vue de la réalisation, contre rémunération, d'un ou de plusieurs devoirs pour le compte des étudiants concernés.

**QQI**

---

Les définitions peuvent ou non évoquer les aspects suivants :

- ▶ l'entité qui effectue le devoir pour le compte de l'étudiant (entreprise/ personne morale, personne physique, comme un autre étudiant ou un proche) ;
  - ▶ l'acte frauduleux – demande de l'étudiant/production d'un devoir/ soumission du devoir par l'étudiant ;
  - ▶ le type de travail – dissertation ou autre type de devoir noté ;
  - ▶ l'existence d'un paiement ou d'une autre forme de rétribution pour le recours à des technologies comme l'IA générative, par exemple.
- 

### **\*Génération non autorisée de contenus**

Production, au moyen d'une assistance humaine ou technique non approuvée ou non déclarée, de tout ou partie de travaux académiques en vue d'obtenir des crédits, une progression ou un titre académique, en échange ou non d'un paiement ou d'une autre contrepartie.

**Glossaire de l'ENAI**

### **\*Tromperie contractualisée**

Forme d'inconduite académique qui consiste, pour un individu, à faire appel, en ligne ou directement, à un tiers non déclaré et/ou non autorisé afin que ce dernier l'aide à produire des travaux en vue d'obtenir des crédits académiques ou de progresser dans ses études, en échange ou non d'un paiement ou d'une autre contrepartie.

**Glossaire de l'ENAI**

### **\*Rédaction anonyme**

La rédaction anonyme est une pratique qui consiste à avoir recours à un prête-plume (un auteur de qualité, mais non cité) pour rédiger ou préparer un texte en vue de sa publication.

- ▶ Rédaction pour le compte ou au nom de quelqu'un d'autre ;
- ▶ Aide à production de travaux qui procure un avantage indu à quelqu'un d'autre.

**Glossaire de l'ENAI**

## \*Services de tromperie contractualisée

Type de services de conseil consistant pour une entreprise ou une personne à fournir à un individu des travaux personnalisés que ce dernier présentera comme étant le fruit de son propre travail.

Glossaire de l'ENAI

## \*Usine à travaux écrits

Entreprise de services commerciaux, généralement en ligne, qui fournit des travaux écrits (dissertations, rapports, devoirs, déclarations personnelles, journaux de réflexion, etc.) selon la demande du client.

Glossaire de l'ENAI

## Usine à visas

« Usine à visas » s'entend d'un établissement ou d'un organisme (quelle que soit sa forme juridique) non reconnu par les autorités nationales compétentes ni autorisé par la loi d'un État membre en tant qu'établissement d'enseignement, et qui se présente faussement comme tel dans le but de contourner les lois en matière d'immigration en appuyant des demandes de visas ou d'autres permis qui permettent aux étudiants de séjourner, d'étudier, de travailler ou d'accéder à des fonds publics dans un État membre ou un groupe d'États membres (par exemple les États membres de l'espace Schengen) ayant une politique commune en matière de visas.

**Recommandation CM/Rec(2022)18  
sur la lutte contre la fraude dans l'éducation**

## Usine/moulin à diplômes

« Usine à diplômes » (ou « moulin à diplômes ») s'entend d'un établissement ou organisme non reconnu par les autorités ou les organisations nationales compétentes en tant qu'institution accréditée ou habilitée par la loi d'un État membre à décerner un titre ou une qualification, et qui prétend délivrer de tels titres ou qualifications en usant de la tromperie.

**Recommandation CM/Rec(2022)18  
sur la lutte contre la fraude  
dans l'éducation**

---

**Toute institution délivrant des diplômes ou des qualifications doit être dûment accréditée à cette fin. Les organisations qui délivrent des certificats attestant certaines qualifications sans y être habilitées sont considérées comme des usines ou moulins à diplômes. Cette notion d'usine à diplômes est bien décrite dans la définition concise de l'UNESCO utilisée dans le glossaire de l'ENAI.**

---

Organisation sans accréditation appropriée qui prétend être un véritable établissement d'enseignement.

#### **Glossaire de l'ENAI**

Prestataires peu fiables de services éducatifs délivrant des certificats et des diplômes jugés douteux.

#### **ETICO**

---

La définition contenue dans la Recommandation sur la lutte contre la fraude dans l'éducation se fonde sur une approche juridique et sur l'existence d'« autorités nationales compétentes » délivrant des accréditations. La définition d'ETICO est davantage axée sur la dimension éthique et emploie des termes plus vagues (« peu fiables » et « jugés douteux »), qui, la plupart du temps, renvoient à l'absence d'accréditation appropriée.

---

# Glossaires pour plus d'informations

---

Academic Integrity: National Principles and Lexicon of Common Terms (National Academic Integrity Network, Ireland), [www.qqi.ie/sites/default/files/2021-11/academic-integrity-national-principles-and-lexicon-of-common-terms.pdf](http://www.qqi.ie/sites/default/files/2021-11/academic-integrity-national-principles-and-lexicon-of-common-terms.pdf) (**QOI**)

Anti-bribery guidance glossary, [www.antibriberyguidance.org/glossary](http://www.antibriberyguidance.org/glossary) (**Anti-bribery guidance glossary**)

ENAI Glossary for Academic Integrity, [www.academicintegrity.eu/wp/glossary/](http://www.academicintegrity.eu/wp/glossary/) (**ENAI Glossary**)

Glossary (ERIC – Ethical Research Involving Children), <https://childethics.com/child-protection-definitions/> (**Child Ethics Glossary**)

Glossary of Terms and Concepts (PRO-RES project), (**PRO-RES**)

Glossary of terms – Vocational Education and Training, <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/node/76/printable/pdf> (**Vocational Education and Training Glossary**)

NIH Bioethics Glossary, [www.niehs.nih.gov/research/resources/bioethics/glossary/index.cfm](http://www.niehs.nih.gov/research/resources/bioethics/glossary/index.cfm) (**Bioethics Glossary**)

Research Ethics Glossary (The Global Health Network), [https://media.tghn.org/medialibrary/2013/12/Research\\_Ethics\\_Glossary1.pdf](https://media.tghn.org/medialibrary/2013/12/Research_Ethics_Glossary1.pdf) (**Research Ethics Glossary**)

Transparency International: Corruptionary, [www.transparency.org/en/corruptionary](http://www.transparency.org/en/corruptionary) (**Corruptionary**)

UNESCO ETICO glossary of terms, <https://etico.iiep.unesco.org/en/glossary-terms> (**ETICO**)

UNODC Anti-corruption glossary, [www.unodc.org/documents/e4j/Secondary/Anti-Corruption\\_Glossary.pdf](http://www.unodc.org/documents/e4j/Secondary/Anti-Corruption_Glossary.pdf) (**UNODC**)

## Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

### **BELGIUM/BELGIQUE**

La Librairie Européenne -  
The European Bookshop  
Rue de l'Orme, 1  
BE-1040 BRUXELLES  
Tel.: + 32 (0)2 231 04 35  
Fax: + 32 (0)2 735 08 60  
E-mail: [info@libeurop.eu](mailto:info@libeurop.eu)  
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy/DL Services  
c/o Michot Warehouses  
Bergense steenweg 77  
Chaussée de Mons  
BE-1600 SINT PIETERS LEEUW  
Fax: + 32 (0)2 706 52 27  
E-mail: [jean.de.lannoy@dl-servi.com](mailto:jean.de.lannoy@dl-servi.com)  
<http://www.jean-de-lannoy.be>

### **CANADA**

Renouf Publishing Co. Ltd.  
22-1010 Polytek Street  
CDN-OTTAWA, ONT K1J 9J1  
Tel.: + 1 613 745 2665  
Fax: + 1 613 745 7660  
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766  
E-mail: [order.dept@renoufbooks.com](mailto:order.dept@renoufbooks.com)  
<http://www.renoufbooks.com>

### **FRANCE**

Please contact directly /  
Merci de contacter directement  
Council of Europe Publishing  
Éditions du Conseil de l'Europe  
F-67075 STRASBOURG Cedex  
Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81  
E-mail: [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)  
<http://book.coe.int>

Librairie Kléber  
1, rue des Francs-Bourgeois  
F-67000 STRASBOURG  
Tel.: + 33 (0)3 88 15 78 88  
Fax: + 33 (0)3 88 15 78 80  
E-mail: [librairie-kleber@coe.int](mailto:librairie-kleber@coe.int)  
<http://www.librairie-kleber.com>

### **NORWAY/NORVÈGE**

Akademika  
Postboks 84 Blindern  
NO-0314 OSLO  
Tel.: + 47 2 218 8100  
Fax: + 47 2 218 8103  
E-mail: [support@akademika.no](mailto:support@akademika.no)  
<http://www.akademika.no>

### **POLAND/POLOGNE**

Ars Polona JSC  
25 Obroncow Street  
PL-03-933 WARSZAWA  
Tel.: + 48 (0)22 509 86 00  
Fax: + 48 (0)22 509 86 10  
E-mail: [arspolona@arspolona.com.pl](mailto:arspolona@arspolona.com.pl)  
<http://www.arspolona.com.pl>

### **PORTUGAL**

Marka Lda  
Rua dos Correiros 61-3  
PT-1100-162 LISBOA  
Tel: 351 21 3224040  
Fax: 351 21 3224044  
E-mail: [apoio.clientes@marka.pt](mailto:apoio.clientes@marka.pt)  
[www.marka.pt](http://www.marka.pt)

### **SWITZERLAND/SUISSE**

Planetis Sàrl  
16, chemin des Pins  
CH-1273 ARZIER  
Tel.: + 41 22 366 51 77  
Fax: + 41 22 366 51 78  
E-mail: [info@planetis.ch](mailto:info@planetis.ch)

### **UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI**

Williams Lea TSO  
18 Central Avenue  
St Andrews Business Park  
Norwich  
NR7 0HR  
United Kingdom  
Tel. +44 (0)333 202 5070  
E-mail: [customer.services@tso.co.uk](mailto:customer.services@tso.co.uk)  
<http://www.tsoshop.co.uk>

### **UNITED STATES and CANADA/**

**ÉTATS-UNIS et CANADA**  
Manhattan Publishing Co  
670 White Plains Road  
USA-10583 SCARSDALE, NY  
Tel: + 1 914 472 4650  
Fax: + 1 914 472 4316  
E-mail: [coe@manhattanpublishing.com](mailto:coe@manhattanpublishing.com)  
<http://www.manhattanpublishing.com>

**Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe**

F-67075 STRASBOURG Cedex

Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81 – E-mail: [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int) – Website: <http://book.coe.int>

Le présent glossaire a été établi dans le cadre de la Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED). Fondé sur la Recommandation CM/Rec(2022)18 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre la fraude dans l'éducation, il comporte 135 définitions précisant le sens de 76 termes fondamentaux en matière d'éthique et d'intégrité dans l'éducation.

D'un point de vue méthodologique, ce document a été constitué en regroupant des termes et définitions contenus dans diverses recommandations élaborées par le Conseil de l'Europe entre 1998 et 2022, qui sont complétés par des définitions émanant d'autres glossaires fiables. Des termes comme «éthique», «transparence» ou «intégrité» sont ainsi expliqués dans le détail, en attirant l'attention sur les différentes interprétations auxquelles ils donnent lieu afin de faciliter leur compréhension dans divers contextes éducatifs. Le lecteur est encouragé à consulter des glossaires connexes pour saisir ces notions dans toutes leurs nuances.

Ce document constitue un précieux outil pour ses utilisateurs, notamment ceux qui s'emploient à promouvoir l'éthique à tous les niveaux de l'éducation. En effet, il ne se contente pas de définir des termes; il en souligne les implications potentielles et donne des explications supplémentaires, favorisant ainsi leur compréhension et leur applicabilité. En outre, il aide à tenir un discours éclairé et facilite la prise de mesures dans les contextes éducatifs.

<https://www.coe.int/etined>



[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



<http://book.coe.int>  
ISBN 978-92-871-9510-4 (PDF)  
€8/US\$16

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE